



## Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées

### Débat d'Orientations Budgétaires 2016

### Conseil syndical du 18 décembre 2015

(Document soumis au débat)

#### **Article L2312-1**

*...Dans les communes (et établissements publics administratifs) de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal (syndical) sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur ...*

## Sommaire

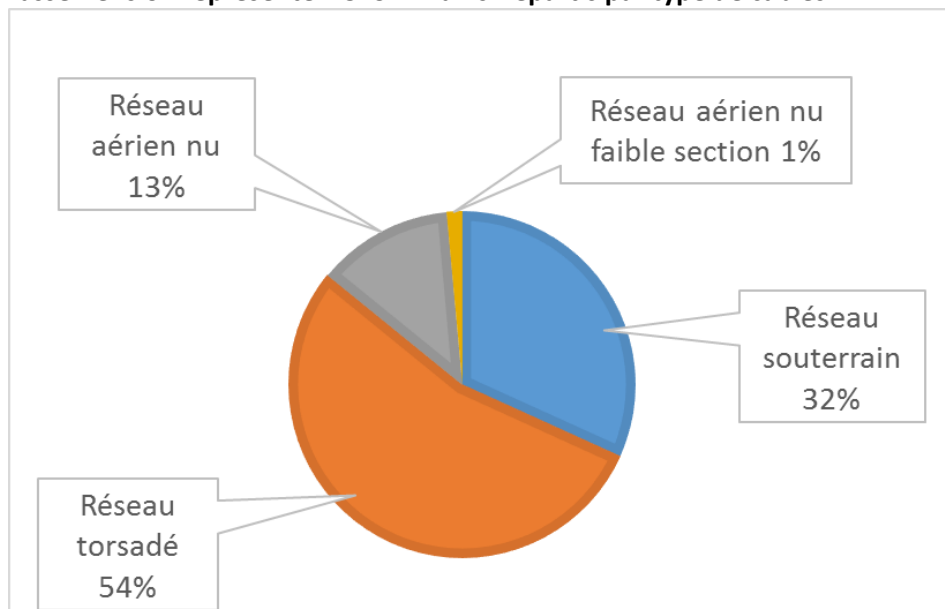
<b>1. Situation des réseaux d'électricité et d'éclairage public du département des Hautes-Pyrénées</b>	<b>2</b>
1-1 - Situation des réseaux d'électricité .....	2
1-2 - Situation de l'Eclairage public .....	3
<b>2. Principales réalisations 2015 .....</b>	<b>4</b>
2-1 – Les nouvelles missions du SDE65 dans le domaine de l'énergie : .....	4
2-2 - Electrification 2015 : .....	6
2-3 - Eclairage public – investissements 2015 : .....	8
2-3 - Eclairage public – entretien 2015 : .....	9
2-4 - Acquisitions matérielles 2015 : .....	10
2-5 - Emprunt 2015 : .....	10
2-6 - Evolution du montant de travaux réalisés par le SDE : .....	10
<b>3. Evolution des programmes et des sources de financement .....</b>	<b>11</b>
<b>4. Orientations générales 2015 et engagements pluriannuels envisagés .....</b>	<b>13</b>
4-1 – S'engager plus fortement dans la transition énergétique .....	13
4-2 - Travaux d'électrification : budget constant sous réserve des financements du FACE .....	14
4-3 - Travaux d'éclairage public : maintien de l'effort consenti en 2015 pour accélérer les rénovations et les mises en conformité, développement des LEDs .....	14
4-4 – Exploitation et maintenance de l'éclairage public .....	15
4-5 – Charges générales du syndicat .....	15
4-6 – Cotisations d'adhésion des communes .....	15

# 1. Situation des réseaux d'électricité et d'éclairage public du département des Hautes-Pyrénées

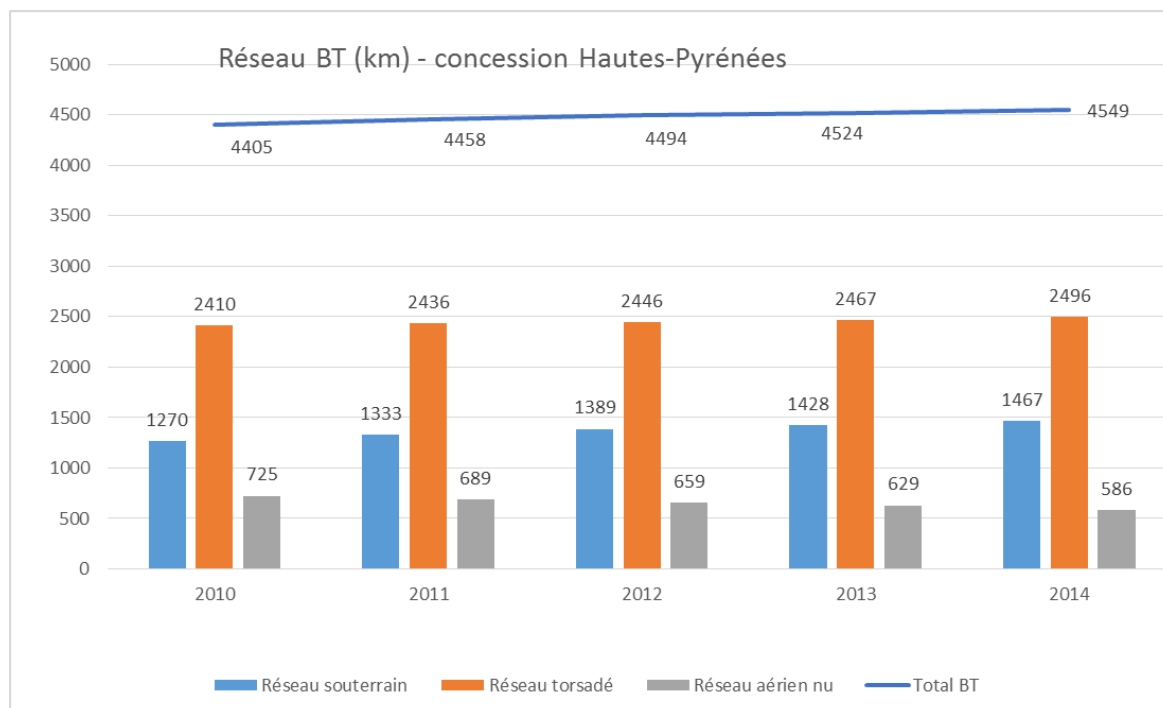
## 1-1 - Situation des réseaux d'électricité

La présentation se limite ici au réseau concédé basse tension et aux postes HTA/BT puisque c'est le réseau sur lequel intervient principalement le SDE65.

**Le réseau Basse-Tension représente 4 549 km ainsi répartis par type de câbles :**



### Evolutions du réseau BT



Pour résorber les fils nus, il faudrait 17 ans au rythme actuel des travaux de sécurisation (35 km par an).

Les fils nus sont majoritairement remplacés par du torsadé ou simplement déposés (quand les bouclages de postes ne sont pas nécessaires)

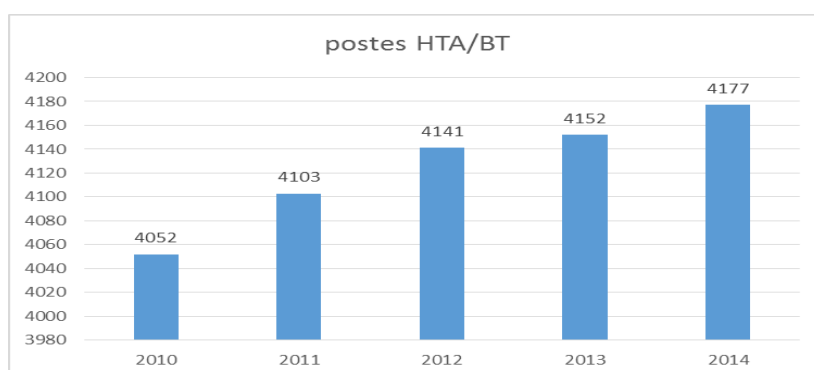
L'augmentation du réseau torsadé liée au remplacement des fils nus est atténuée par l'enfouissement dans les centres bourgs. Une part importante de l'augmentation du souterrain est également liée au fait que les communes choisissent cette technique pour réaliser les extensions du réseau.

### Répartition géographique

Sur les lots de plaine, la proportion de fils nus varie encore entre 20 et 30 %, alors qu'en montagne ou sur le piémont, les fils nus ont pratiquement disparu (- de 5%) pour des raisons climatiques ou géographiques (neige, vent, pente...).

La zone de montagne a également bénéficié d'une mise en souterrain importante pour améliorer l'esthétique dans les zones classées ou à fort attrait touristique.

### 4 177 Postes HTA/BT (dont 2 744 de type rural et 1 433 de type urbain)



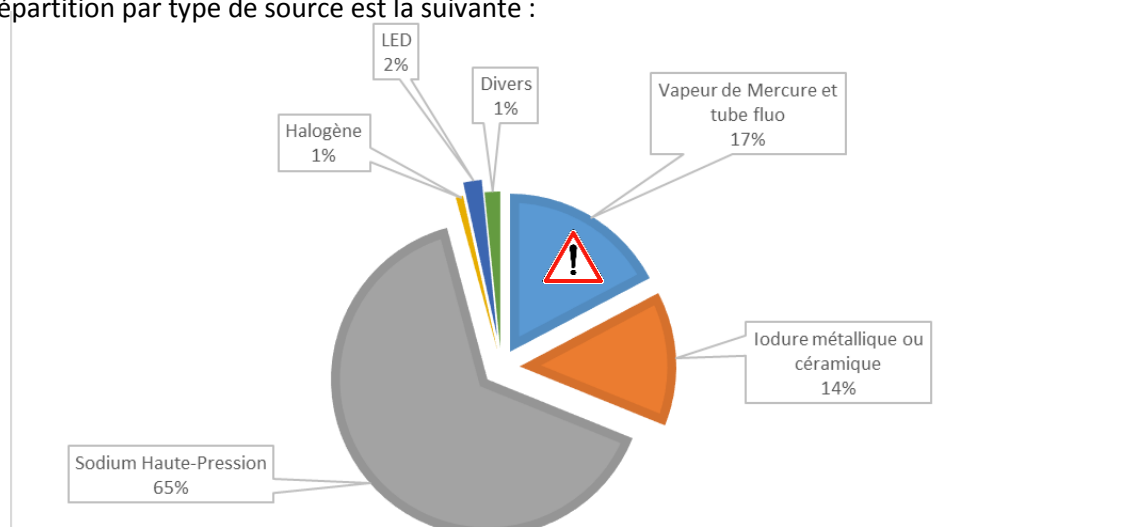
### 1-2 - Situation de l'Eclairage public

Le SDE gère actuellement **51 387 points lumineux** au titre de l'exploitation de l'éclairage public des communes et EPCI. Il en entretient directement **48 789**.

Le Système d'Information Géographique (SIG) mis en place permet de mieux connaître le patrimoine et d'en améliorer la gestion.

Il nous reste à réaliser le levé de 502 points lumineux appartenant aux EPCI qui nous confient également l'entretien de leurs ouvrages, ainsi que celui des communes qui nous ont transféré la compétence éclairage public mais pas encore l'entretien.

La répartition par type de source est la suivante :



Le nombre de lampes non conformes aux normes actuelles reste important : 8 884 points soit 17 % du parc. NB : Ce chiffre ne tient toutefois pas compte du programme d'éradication des lampes 2015 qui est en cours et concerne près de 2 000 lampes.

## 2. Principales réalisations 2015

### 2-1 – Les nouvelles missions du SDE65 dans le domaine de l'énergie :

L'année 2015 a été l'année du lancement des nouvelles missions dans le domaine de l'énergie. Les actions suivantes ont été menées à terme.

#### Groupement d'achat d'énergie :

Le SDE65 a lancé un appel d'offres pour la fourniture d'électricité, au bénéfice du groupement de 86 acheteurs publics, dont il assure la coordination. Après examen EDF a été retenue pour les 3 lots du marché.

LOTS	SITES CONCERNÉS	CANDIDATS RETENUS	CANDIDATS NON RETENUS
<b>LOT 1 - TARIF PROFILES &gt; 36KVA</b>	<b>233 sites, 25 GWh/an</b>	<b>EDF</b>	<b>GDF SUEZ</b>
<b>LOT 2 - TARIF TELERELEVE &gt; 250 KVA</b>	<b>13 sites, 12 GWh/an</b>	<b>EDF</b>	<b>GDF SUEZ</b>
<b>LOT 3 - ECLAIRAGE PUBLIC GRAND TARBES</b>	<b>757 sites, 9 GWh/an</b>	<b>EDF</b>	<b>DIRECT ENERGIE, GDF SUEZ</b>

Le groupement d'achat réunit 86 acheteurs publics :

- le SDE65, le Département des Hautes-Pyrénées et le Grand Tarbes (membres fondateurs), 49 communes, 16 EPCI, 13 établissements scolaires et 5 autres établissements publics.

L'économie globale attendue par rapport au tarif de vente réglementé (TRV) est estimée à 1 M€ sur 2 ans, avec un gain moyen sur la facture totale TTC (y compris contributions, taxes et acheminements) allant de 4 % pour le lot n° 3 à 10 % pour le lot n° 1 et à 11 % pour le lot n° 2.

#### Plate-forme Prime énergie

Le SDE65 a mis en place une plateforme web « Prime énergie » commune avec le Grand Tarbes. Elle permet aux propriétaires de bâtiments de valoriser en euros les certificats d'économies d'énergie gagnés à l'occasion de travaux de rénovation énergétique (isolation, chauffage...).

Pour en bénéficier : <http://www.sde65.fr>

ou <http://www.legrandtarbes.fr/rubrique/Environnement/Primeenergie>

#### Conseil en Energie Partagé (CEP) :

Le conseil en énergie partagé est un dispositif créé par l'ADEME pour aider les petites collectivités à bénéficier des compétences techniques qui sont aujourd'hui indispensables pour faire face à l'augmentation de la facture énergie. Dans les Hautes-Pyrénées, le SDE65 a choisi de porter ce dispositif en recrutant Denis Maumus qui avait déjà exercé cette fonction, pendant 5 ans, dans un autre département.

Le budget nécessaire est de 45 K€ à l'année. Il est financé par l'ADEME (24 K€), le Parc national des Pyrénées (9 K€), le SDE65 (6 K€) et les cotisations des collectivités (6 K€).

Chaque collectivité souhaitant souscrire au service sera redevable d'une cotisation calculée sur la base d'un barème et se montant au maximum à 0,50 € par an et par habitant.

### **Déploiement d'un réseau de charge des véhicules électriques :**

Après avis de la commission d'appel d'offres du SDE65, les entreprises ETPM et CASSAGNE ont été retenues pour les études et travaux de pose. Les bornes seront fournies par G2 Mobility (jeune entreprise de Sèvres, Hauts-de-Seine) pour les 69 bornes isolées, et Schneider Electric (entreprise internationale basée notamment à Saintes, Charente-Maritime) pour les 11 stations (31 bornes).

Les bornes sont entièrement fabriquées en France. Le SDE les exploitera en régie en assurant la maintenance de premier niveau grâce à un système communicant de supervision.

Le service sera gratuit en 2016 et 2017, payant par la suite. Les usagers auront un accès gratuit à un système de géo-localisation des bornes (sur internet ou téléphone portable) qui indiquera en temps réel leur disponibilité. Un partenariat original a été conçu avec ERDF pour optimiser les réseaux électriques et les travaux (en lien avec la pose des compteurs électriques).

L'investissement total est de l'ordre d'un million d'euros, soit 10.000 € par borne. Les communes ou collectivités participent à l'investissement, à hauteur de 2.000 € par borne installée. Les collectivités engagées assureront la fourniture de l'énergie, les autres charges de fonctionnement seront assurées les deux premières années par le SDE.

L'ensemble des travaux se fera sur 2016 et 2017.

### **Incitation des collectivités locales à la mobilité électrique :**

Les collectivités achetant des véhicules automobiles électriques peuvent bénéficier d'une aide du SDE65 à hauteur de 2.000 € par véhicule. Six collectivités ont bénéficié de ce dispositif en 2015.

Par ailleurs, le SDE65 a mis 3 vélos électriques à disposition des communes, à titre d'essai.

### **Réseaux de chaleur – énergie bois :**

6 études de réseaux de chaleur ont été engagées, et confiées aux bureaux d'études suivants :

- Séméac et Saint-Lary-Soulan : bureau d'études Cap Terre de Blagnac (31)
- Gèdre et Luz-Saint-Sauveur : bureau d'études Indiggo de Toulouse (31)
- Castelnau-Magonac : bureau d'études Gleize Energie de Tarbes (65)
- Argeles-Gazost : bureau d'études Sermet de Mérignac (33)

### **Développement des énergies renouvelables :**

6 installations de panneaux photovoltaïques pour alimenter des bâtiments isolés ont été engagées et ont donné lieu à 6 marchés de travaux distincts.

- marché n° 1 : Cabane du Lac de Badet à ARAGNOUET
- marché n° 2 : Cabane de Prat à ARAGNOUET
- marché n° 3 : Refuge du Larribet à ARRENS-MARSOUS
- marché n° 4 : Refuge Hougarou à AUCUN
- marché n° 5 : Cabane du Lustou à AZET
- marché n° 6 : Résidence Muselet à HIBARETTE

Par ailleurs, les études pour engager la réalisation d'une pico-centrale destinée à alimenter de façon autonome l'hospice du Rioumajou, propriété de la commune Saint-Lary sur le territoire de la commune Tramezaïgues, ont été lancées.

Tous ces travaux seront réalisés en 2016.

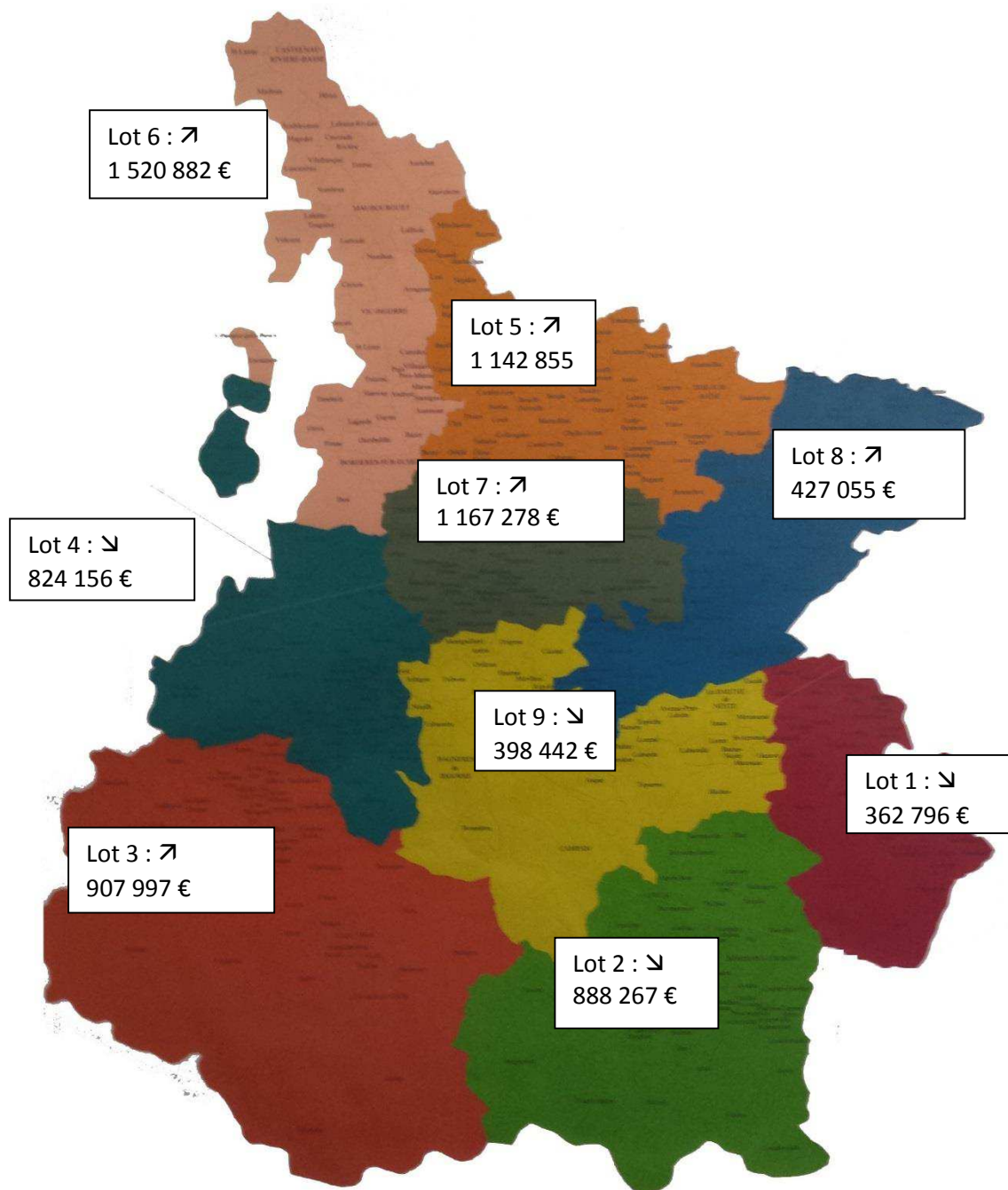
## 2-2 - Electrification 2015 :

Les travaux, toutes natures confondues, réalisés sur de département se sont élevés à **7.640 M€**

(Rappel 2013 : 7.5 M€) dont :

- secteur rural : 6.888 M €
- secteur urbain : 0.752 M €

La répartition géographique, pour les travaux en secteur rural et hors travaux divers, est la suivante :



**Programmations 2015 (engagements des travaux d'électrification) réparties par programme :**

Programmes FACE	
Renforcement	1 864 500
Extension	463 500
Sécurisation	517 500
Sécurisation faible section	162 000
Enfouissement 2015	795 692

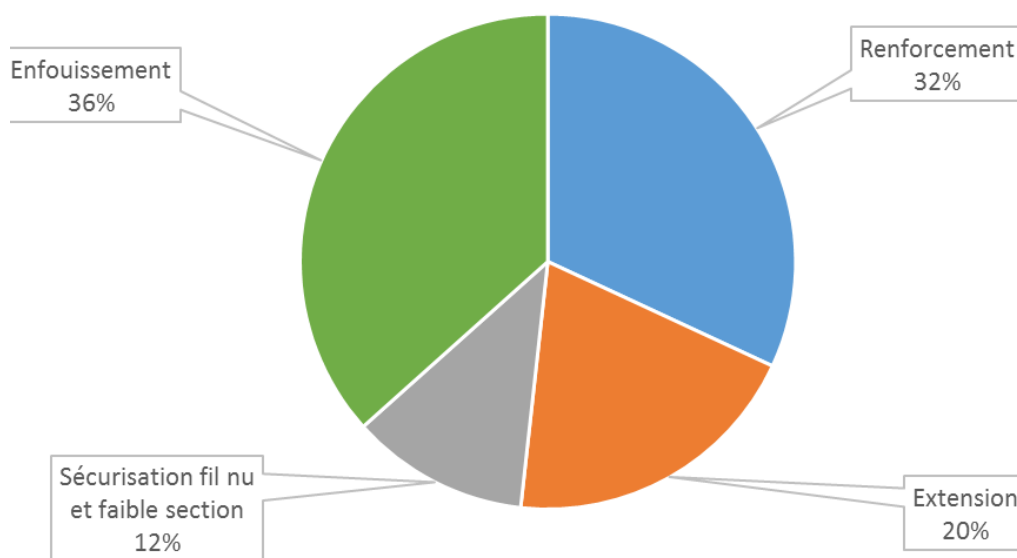
Programme SDE	
SDE effacement complémentaire	776 216
Extensions PCT (réalisations)	694 322

Art 8 - 2015	566 375
--------------	---------

Totaux des programmes par nature	
Renforcement	1 864 500
Extension	1 157 822
Sécurisation fil nu et faible section	679 500
Enfouissement	2 138 283
<b>Total</b>	<b>5 840 105</b>

(2014 : 6 003 377 €  
2013 : 6 362 565 €)

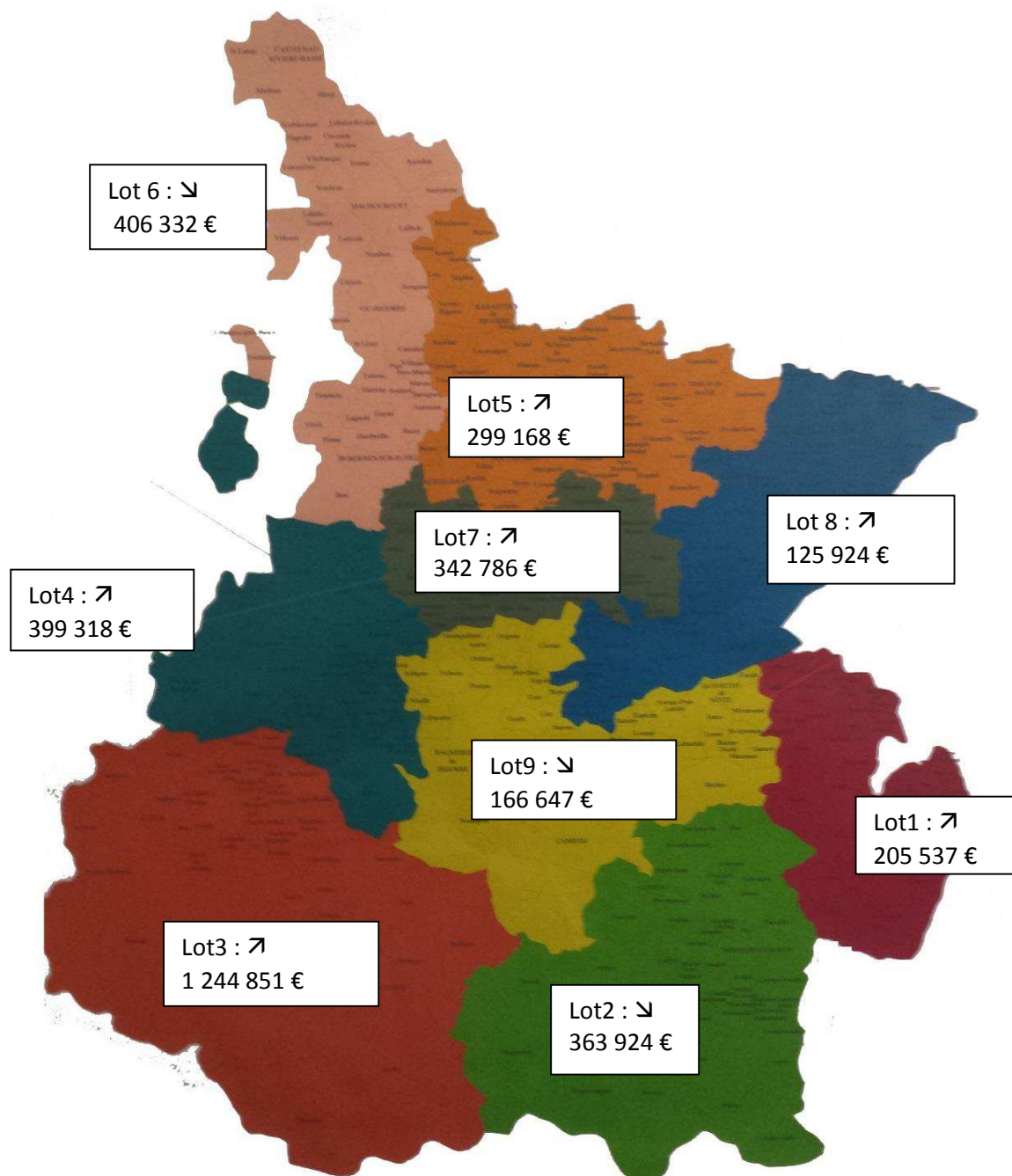
Programmations électrification 2015



## 2-3 - Eclairage public – investissements 2015 :

Les investissements, en progression constante depuis 2012, ont été marqués par les opérations de reconversion de l'éclairage public engagées, d'une part, pour diminuer les consommations énergétiques et, d'autre part, pour lutter contre les pollutions lumineuses dans le cadre de la Réserve Internationale de Ciel Etoilé du Pic du Midi. Ces investissements ont été soutenus par l'Etat, la Région et le Département.

Les travaux, toutes natures confondues, réalisés sur le département se sont élevés à **3. 563 M€** (rappel 2014 : 3.185 M€ et 2013 : 2.1 M€)



Pour couvrir ses dépenses, le SDE a perçu des subventions à hauteur de 190 267 € (Région : 80 892, Département : 70 935, intempéries : 38 440) et les participations des communes (1 094 517 €)



## 2-3 - Eclairage public – entretien 2015 :

### Nombre de collectivités adhérentes au service en 2014

Nombre de communes.....	436
Nombre de sites gérés par le Conseil Départemental .	3
Communautés de communes.....	6
Total.....	<b>445</b>

### Nombre de points lumineux entretenus en 2014 : 48 789

#### Nombre de communes facturées en 2014 :

> 401 points lumineux.....	24
de 151 à 400 points lumineux .....	41
de 51 à 150 points lumineux .....	155
de 26 à 50 point lumineux .....	118
< 25 points lumineux .....	107

#### Budget : réf. Compte Administratif 2014

- **Dépenses** .....**1 277 534 €**  
(2013 : 1 529 065 ; 2012 : 1 224 746)
- **Participation des communes au service** .....699 498 €  
(2013 : 774 854; 2012 : 654 493)

Le service Entretien est équilibré par l'affectation d'une partie des taxes d'électricité.

#### Nouvelles adhésions 2015

- Cauterets
- Sassis
- Hautaget
- Générest

## 2-4 - Acquisitions matérielles 2015 :

Le SDE a procédé en 2015 à plusieurs investissements matériels importants :

- **mobilier** : 16 835 €
- **véhicules légers** : 82 967 € (Berlingo, Master, Dacia Duster, remorque, 3 vélos électriques)
- **informatique** : 27 766 €
- **équipement technique (détecteurs câbles, kit antenne GPS...)** : 11 179 €

## 2-5 - Emprunt 2015 :

L'emprunt pour le compte des communes a été réalisé avec la Caisse d'Épargne qui a fait l'offre la moins disante.

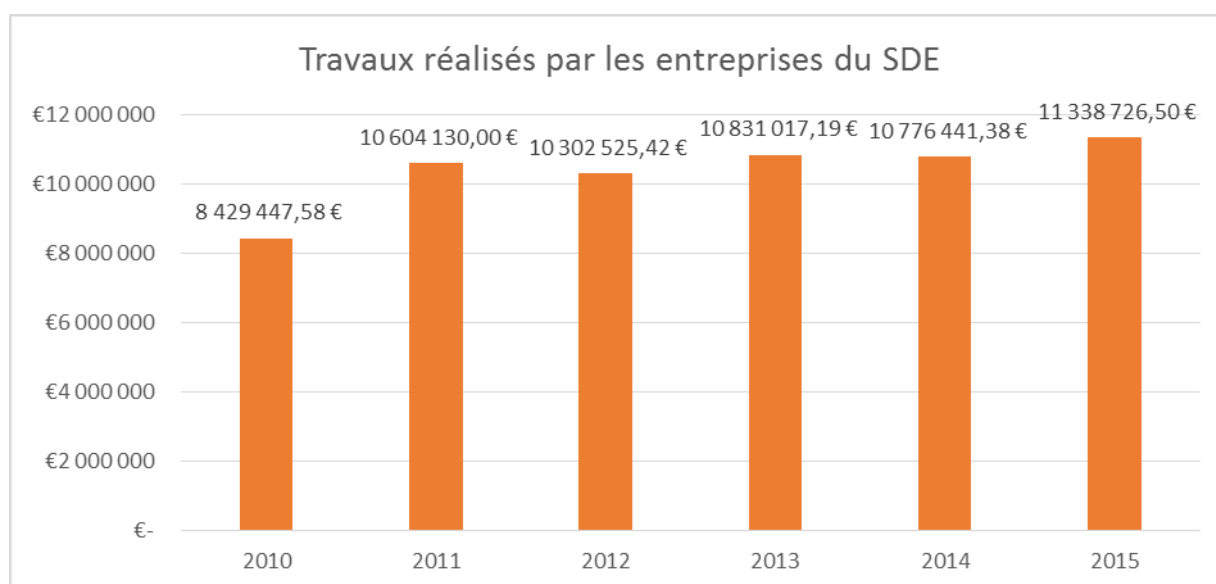
Il est d'un montant de **986 306.08** euros à taux fixe (**1,9 %** à échéance annuelle) sur 15 ans. Frais de dossier : 986 euros.

Au 1er janvier 2015, le capital restant dû, de l'ensemble de nos 22 contrats de prêts en cours est de **9 154 036 euros** (8 650 860 en 2014) :

- 6 emprunts à la Caisse d'Épargne,
- 6 emprunts à la banque Dexia CLF,
- 6 emprunts à la Caisse Régionale du Crédit agricole
- 2 emprunts à la Banque Populaire
- 1 emprunt à la banque postale
- 1 emprunt au Crédit Foncier

## 2-6 - Evolution du montant de travaux réalisés par le SDE :

Depuis 2011 le montant des travaux réalisés annuellement est assez stable, autour de 10,5 M€ ; en 2015, le montant a été supérieur : 11,3 M€



### 3. Evolution des programmes et des sources de financement

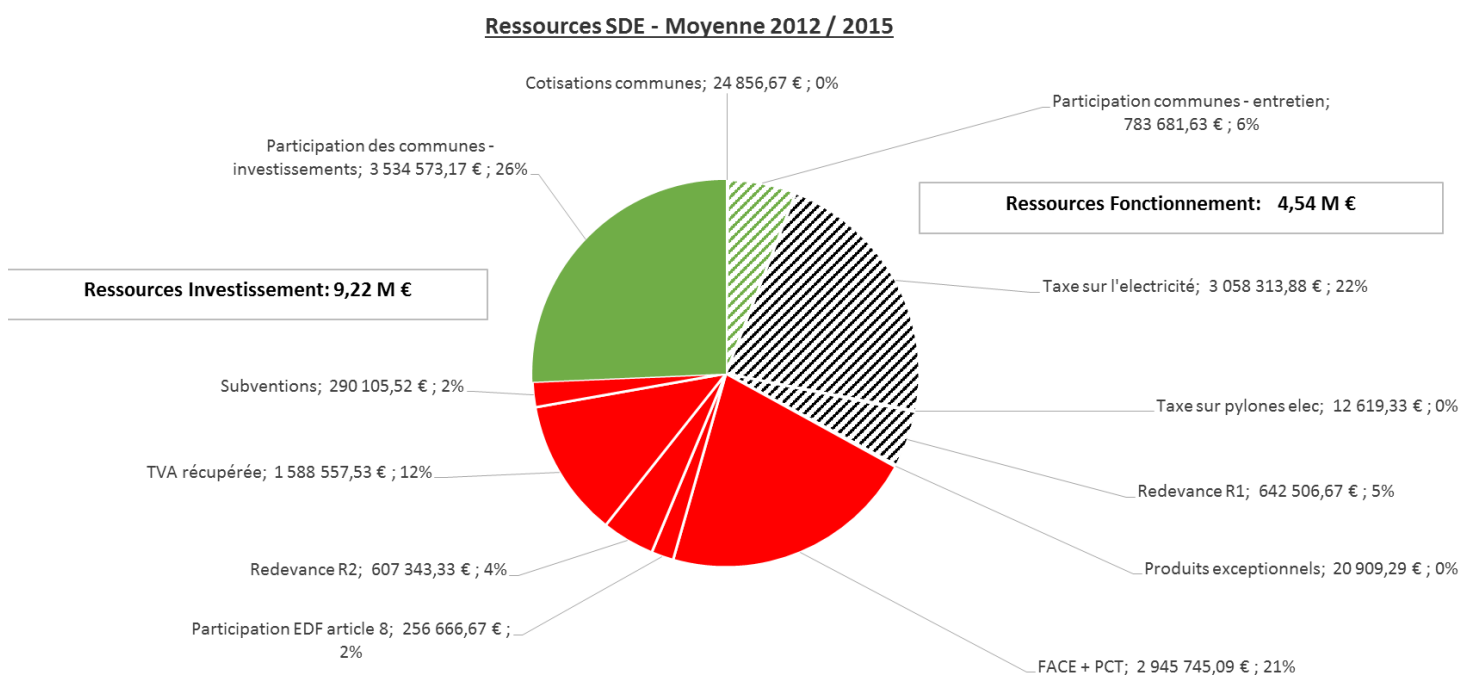
Les ressources principales du Syndicat, hors emprunts, sont les suivantes :

#### Fonctionnement :

- cotisations des communes ;
- redevance d'exploitation de la concession ERDF (R1) ;
- taxe sur la consommation finale de l'électricité ;
- taxes sur pylônes électriques ;
- participation des communes aux charges d'entretien de l'éclairage public (facturée au point lumineux).

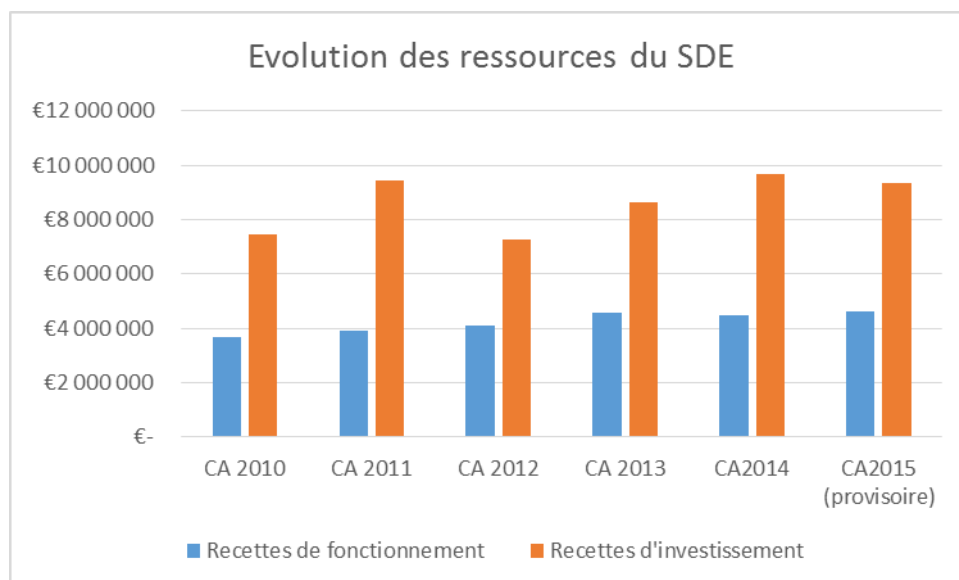
#### Investissement :

- compte d'affectation spéciale FACE : électrification rurale ;
- redevance d'investissement de la concession ERDF (R2) ;
- participation ERDF pour l'enfouissement des réseaux des communes urbaines (article 8 de la concession) ;
- participation des communes aux investissements ;
- subventions des partenaires publics : ADEME, Région, Département ;
- récupération de la TVA sur travaux d'investissements.



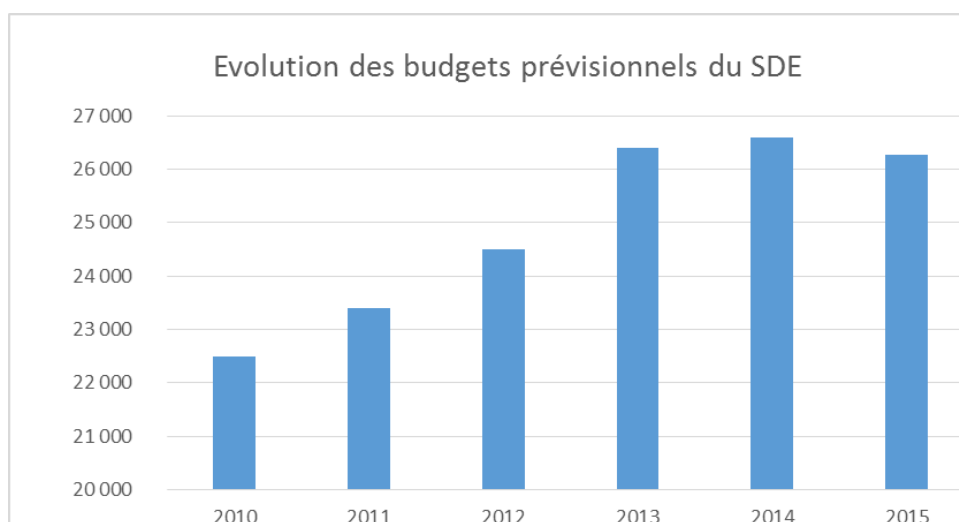
Les ressources de fonctionnement sont en légère croissance constante en lien avec l'augmentation de la taxe sur l'électricité.

Les ressources d'investissement sont moins stables car une grande partie (versements FACE, récupération TVA, redevances R2...) est liée à l'avancement des opérations programmées les années antérieures ainsi qu'aux subventions susceptibles d'être obtenues.



Pour 2016, il ne devrait pas y avoir de grande surprise concernant les ressources du Syndicat. Toutefois, l'enveloppe FACE nationale, qui est renégociée tous les deux ans, est à ce jour inconnue. Elle ne devrait pas s'écarter de façon très importante des années précédentes.

Les budgets -sections recettes- votés par le Syndicat incluent non seulement ses ressources mais également les emprunts réalisés par le SDE pour le compte des communes ainsi que les écritures d'ordre entre comptes.



On note que les volumes des budgets du SDE sont depuis 3 ans stabilisés mais restent élevés, en lien avec la difficulté à apprécier la réalisation exacte des travaux dans le courant de l'année (programmations pluri-annuelles). Cette situation conduit à un taux important de « restes à réaliser ». Dans le cadre d'une gestion saine du Syndicat, il est important de réduire ces volumes.

## 4. Orientations générales 2015 et engagements pluriannuels envisagés

### 4-1 – S’engager plus fortement dans la transition énergétique

#### **Economies d’énergie :**

Le SDE65 poursuivra la mise en œuvre de son programme d’action :

- **Le conseil en énergie partagé :**  
Le but est de couvrir un territoire de l’ordre de 50 000 habitants DGF, avec le recrutement d’un deuxième technicien, comme prévu dans le partenariat signé avec l’ADEME.
- **groupement d’achat d’énergie :**  
Il sera proposé, en partenariat avec le Grand Tarbes et le Conseil départemental, un achat groupé sur le gaz.  
En ce qui concerne l’électricité, une réflexion est à engager sur l’éclairage public hors du grand Tarbes.
- **certificats d’économie d’énergie :**  
Le site de valorisation des certificats d’énergie est à exploiter (accompagnement des communes) et les certificats du SDE seront vendus en fin d’année.
- **réduction énergétique dans le domaine de l’éclairage public :**  
Le SDE65 poursuivra son action en ce domaine (cf. ci-dessous)

#### **Les énergies renouvelables :**

- **photovoltaïque**  
Les travaux d’alimentation des 6 sites isolés étudiés en 2015 seront réalisés.  
Par ailleurs, une réflexion pourrait être menée vis-à-vis de la création d’une entreprise « public-privé » départementale pour dynamiser ce secteur.
- **hydroélectricité**  
Les travaux d’alimentation de l’hospice du Rioumajou par une pico-centrale sont à faire.  
Par ailleurs, une réflexion pourrait être menée vis-à-vis de la création d’une entreprise « public-privé » départementale pour accompagner les communes dans leurs projets de développement potentiel sur ce secteur.
- **réseaux de chaleur**  
L’avancement des études et les délais de procédures ne permettent pas d’envisager des travaux en 2016. Par contre, les études en cours permettront d’engager les premiers marchés de maîtrise d’œuvre. D’autres études sont également à engager.  
La réflexion sur l’approvisionnement en bois énergie doit être poursuivie dans le cadre de la création d’une structure publique départementale.

#### **La mobilité électrique :**

- **déploiement d’un réseau de charge des véhicules électriques :**  
Réalisation des travaux 1re tranche, soit environ 60 bornes.
- **incitation des collectivités locales à la mobilité électrique :**  
Poursuite de l’aide du SDE65 à hauteur de 2.000 € par véhicule acheté pour 10 véhicules maximum.  
Acquisition de 2 vélos électriques pour poursuivre et améliorer la mise à disposition aux communes.

## 4-2 - Travaux d'électrification : budget constant sous réserve des financements du FACE

Le montant des aides FACE n'étant pas connu à l'heure actuelle, les volumes budgétaires disponibles ne le sont pas non plus. Toutefois, dans la mesure où il n'est pas envisagé de changements fondamentaux, les montants des programmes 2016 ne devraient pas être très différents de l'année 2015.

Une priorité sera donnée aux travaux de sécurisation et le programme fils nus faible section sera financé à 100 % par le SDE.

Les coûts fonciers (servitudes notariées) et les coûts de maîtrise d'œuvre et d'ouvrage seront intégrés aux coûts des travaux afin de baisser cette dépense de fonctionnement.

Pour les enfouissements, les ordres de priorité sont maintenus : travaux coordonnés, fourreaux existants, sécurisation, démarche qualitative centre bourg, études réalisées.

Poursuite du programme Etudes (50/50 du TTC)

Energies renouvelables : relancer les programmes alimentation solaire + engager 1 Pico centrale

## 4-3 - Travaux d'éclairage public : maintien de l'effort consenti en 2015 pour accélérer les rénovations et les mises en conformité, développement des LEDs

L'éclairage public est un secteur en forte évolution et qui concentre de nouveaux enjeux sociaux et environnementaux :

- maîtrise des coûts de l'Energie,
- maîtrise de la pollution lumineuse,
- obsolescence prochaine des matériels (ampoules utilisant du mercure).

Le SDE s'est engagé sur ces sujets depuis plusieurs années : évolution des matériels, Réserve Internationale de Ciel Etoilé du Pic du Midi...

Il apparaît important de pouvoir maintenir l'effort financier consenti en 2015 pour faire face à ces nouveaux enjeux.

Il est proposé de maintenir 3 programmes :

- un programme « extension » ;
- un programme « rénovation ». Ce programme répondra à la fois aux enjeux de mise aux normes et au programme RICE ;
- un programme « études ».

### **Vers la fin du moratoire sur les LEDs. :**

Dans le cadre de la RICE du Pic du Midi, le SDE65 a mis en place un moratoire sur l'utilisation des Leds qui restaient réservées à la mise en valeur de monuments et à des expérimentations.

L'évolution technologique des Leds et la diminution des coûts permettent d'envisager la fin de ce moratoire qui sera menée grâce à des expérimentations (télé-détection, températures de couleur) et le lancement d'un référencement compatible avec les exigences de la RICE.

#### 4-4 – Exploitation et maintenance de l'éclairage public

La mise en œuvre du nouveau règlement de service de l'entretien de l'éclairage public et la prise en charge de nouvelles communes seront poursuivies avec en conséquence un budget en hausse (dépenses et recettes) mais pour un coût résiduel en faible augmentation pour le SDE.

Par contre, l'année 2015 sera consacrée à la mise en place de ces nouvelles missions en terme d'exploitation de réseau : mise en place des procédures réglementaires, récolement des réseaux (classe A), astreintes...

Cette mission a un impact financier sur le budget du SDE, notamment en ce qui concerne le récolement des réseaux qui doivent être géo-référencés (géo-référencement qui pourrait être réalisé en régie par recrutement d'un emploi à durée déterminée) mais aussi par la mise en place de l'astreinte (agent SDE + entreprise).

Il est proposé de répercuter cette charge nouvelle sur le forfait ramené au point lumineux (1 € par points lumineux).

#### 4-5 – Charges générales du syndicat

**Communication** : poursuite de l'effort de communication réalisé en 2015 dans le cadre d'un plan de communication dont le contenu sera validé en Bureau.

#### **Investissement matériel et locaux**

Outre l'entretien et le renouvellement normal des matériels, un investissement véhicule est à prévoir pour une petite nacelle en remplacement de deux grandes (non réalisé en 2015).

Un nouveau véhicule électrique sera également acheté pour le conseil en énergie et le récolement des réseaux.

Plusieurs travaux au siège du SDE sont à faire : renouvellement de la pompe à chaleur et travaux sur toitures.

#### 4-6 – Cotisations d'adhésion des communes

Afin de prendre en considération les nouvelles charges relatives à l'énergie, il est proposé d'augmenter les montants des cotisations adoptés en 2013 à savoir :

	<b>Nbre communes</b>	<b>Cotisation actuelle</b>	<b>Total</b>	<b>Cotisation proposée</b>	<b>Total</b>
moins de 50 hab	63	25 €	1 575 €	25 €	1 575 €
De 50 à 100 hab	95	25 €	2 375 €	35 €	3 325 €
de 100 à 499 hab	243	75 €	18 225 €	100 €	24 300 €
de 500 à 1 499 hab	54	125 €	6 750 €	160 €	8 640 €
de 1 500 à 3 499 hab	9	200 €	1 800 €	250 €	2 250 €
de 3 500 à 9 999 hab	8	250 €	2 000 €	300 €	2 400 €
plus de 10 000 hab	2	300 €	600 €	400 €	800 €
	<b>474</b>		<b>33 325 €</b>		<b>43 290 €</b>